



SOCIETE NATIONALE DE LA
PROTECTION DES VEGETAUX
« SONAPROV »

VENTE, SOUS PLIS FERMÉS, DANS L'ÉTAT
D'UN AERONEF
ET UN LOT DE PIECES DE RECHANGE
(POUR LA DEUXIEME FOIS)

CAHIER DES CHARGES

Novembre 2020



SOMMAIRE

EXPOSE PRELIMINAIRE

Article 1 – OBJET

Article 2 – CONDITIONS GENERALES

Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 4 – VISITE

Article 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 6 – CONSTITUTION DE L'OFFRE

Article 7 – VALIDITE DE L'OFFRE

Article 8 – PRIX

Article 9 – MODALITES DE PAIEMENT

Article 10 – NOTIFICATION

Article 11 – DESISTEMENT DU PARTICIPANT

Article 12 – LIVRAISON

Article 13 – TAXES

Article 14 – REPRESENTATIONS ET GARANTIES

Article 15 – DESTRUCTION OU DOMMAGE DE L'AVION AVANT LIVRAISON

Article 16 – RESILIATION

Article 17 – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Article 18 – ENREGISTREMENT

Article 19 – LANGUE

Article 20 – CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Annexe A – DOSSIER TECHNIQUE

Annexe B – LISTE DE PIECES DE RECHANGE

Annexe C – DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

Annexe D – OFFRE FINANCIERE



EXPOSE PRELIMINAIRE :

-Vu que La Société Nationale de la Protection des Végétaux « SONAPROV » est le propriétaire unique et légale de l'aéronef identifié comme suit:

Un G164 A : numéro de série 1297 immatriculé TS-ACK dont la fiche technique est jointe au présent cahier des charges (Annexe A)

De même, SONAPROV est propriétaire d'un lot de pièces de rechange dont la liste est jointe au présent cahier des charges (Annexe B)

ARTICLE 1 - OBJET

La Société Nationale de la Protection des Végétaux « SONAPROV » se propose de vendre, « EN L'ETAT » « AS IS WHERE IS » et « AU PLUS OFFRANT », en 02 lots : un avion et un lot de pièces de rechange comme suit :

Lot	Désignation					Observations
Lot 1	Avion	Immatriculation TS-ACK	Type G164 A	N° de Série 1297	Date d'acquisition 1993	Radié
Lot 2	Pièces de rechange					

Ces lots sont indépendants et chaque soumissionnaire peut participer à un ou 02 lots.

D'autre part, le soumissionnaire peut être retenu pour un ou 02 lots pour lesquels il a soumissionné.

Les spécifications de l'avion et des pièces de rechange sont joints en annexes et font partie intégrante du cahier des charges.

En cas d'offres identiques au niveau du prix offert, pour un lot donné, les participants seront sollicités par notification (fax ou e-mail) pour présenter une offre révisée dans le sens de la hausse, dans un délai ne dépassant pas 07 jours calendaires, à partir de la notification émanant du vendeur. Les offres doivent parvenir par Fax au +21671 434 233 ou par E-mail à l'adresse suivante: sonaprov.saf@gnet.tn.

ARTICLE 2 -CONDITIONS GENERALES :

2-1. Les soumissionnaires (ou participants) intéressés par l'achat de l'un ou de la totalité de ces 02 lots peuvent effectuer une visite sur site pour visualiser et inspecter les 02 lots (avion et pièces de rechange) et les documents techniques y afférents avant de soumettre leurs offres. La visite de prospection est possible à l'atelier de maintenance des avions à Borj El Amri sur rendez vous.

2-2. Lors de son exploitation, l'avion a été entretenu et réparé conformément à son manuel d'entretien.

A la demande de l'acheteur, SONAPROV fera tout son possible pour mettre à sa disposition les informations et documentations qui sont en sa possession et pouvant en servir.

En aucun cas le soumissionnaire retenu ne peut prévaloir d'un manque d'informations pour demander la révision du prix.

ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

La vente objet du présent cahier des charges ne peut être réalisée qu'avec des personnes physiques ou morales capables de s'obliger, qui présentent les garanties et les références nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations, qui ne se trouvent pas en situation de faillite ou de redressement judiciaire.



Documents Justificatifs à fournir par le Participant:

Le dossier relatif à l'offre doit être présenté conformément à l'article 6 du présent cahier des charges. Toutes les pièces à fournir doivent être de date récente et en cours de validité.

Les non résidents tunisiens et à défaut de leur présence en Tunisie doivent désigner un représentant légal en Tunisie.

ARTICLE4 -VISITE

La visite de prospection est possible tous les jours de 9h à 12 h sauf samedi, dimanche et jours fériés à l'atelier de maintenance des avions à Borj El Amri.

Les participants souhaitant visualiser le (s) lot (s), sont invités à contacter SONAPROV par téléphone au +21658099466 ou par e-mail à sonaprov.dtech@gmail.com, pour organiser la visite, en vue d'établir une évaluation des lots en question.

Un PV de visite sera rédigé et signé par le soumissionnaire ou une personne qui le représente et le représentant de la SONAPROV.

ARTICLE 5 -RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les participants souhaitant obtenir des clarifications ou des renseignements complémentaires relatifs à la vente, peuvent contacter SONAPROV par téléphone au +21658099466 ou par e-mail à sonaprov.dtech@gmail.com

ARTICLE 6 -CONSTITUTION DE L'OFFRE

L'offre doit être constituée d'une enveloppe contenant :

- a- Un certificat de non faillite, et/ou Déclaration sur l'honneur-Annexe C- (pour les Participants considérés comme résidents par la loi tunisienne) ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine.
- b- Le cahier des charges dûment paraphé dans toutes les pages, signé et daté à la dernière page avec la mention « lu et approuvé » et ce par le participant dûment habilité.
- c- l'offre financière séparée par lot, et dûment signée par le participant-Annexe D-

Pour chaque lot objet de la soumission, le montant de l'offre proposée doit être écrit en chiffres et en toutes lettres.

- d- Un document justifiant que le soumissionnaire non résident en Tunisie et à défaut de sa présence a désigné un représentant légal.
- e- Une caution bancaire ou un chèque certifié d'un montant forfaitaire restituable à la proclamation du résultat de l'adjudication de trois mille dinars (3000,000 DT) pour chacun des deux lots 1 et 2.

Les offres doivent parvenir à SONAPROV soit:

1-Sous pli fermé par voie postale à l'adresse suivante :

**LA SOCIETE NATIONALE DE LA PROTECTION DES
VEGETAUX« SONAPROV »« VENTE INTERNATIONALE SOUS PLIS FERMES
N°01/2020 POUR LA DEUXIEME FOIS »
RUE TAIEB MHIRI 2014 MEGRINE RIADH
TUNIS –TUNISIE**



2- Remise directe sous pli fermé par porteur contre décharge :

Les offres doivent parvenir à la société « SONAPROV » au plus tard à la date limite de réception fixée dans l'avis de vente.

Le cachet du bureau d'ordre de la SONAPROV faisant foi.

ARTICLE 7 - VALIDITE DE L'OFFRE

Le participant restera lié par son offre pendant 120 jours, à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 8 – PRIX

L'acheteur devra présenter une offre de prix séparée pour chaque lot exprimée clairement et sans équivoque.

ARTICLE 9 - MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement par l'acheteur du prix de vente devra être effectué par virement Bancaire,
- sur un compte bancaire dont les coordonnées seront communiquées dans la notification d'adjudication,
- selon les modalités suivantes:

- Paiement d'une avance de 10% du montant de son offre (non remboursable en cas de désistement du participant retenu), dans les trois (03) jours ouvrables qui suivent la réception de la notification.
- Le reliquat du prix de vente, soit les 90% restant, par virement bancaire à la signature du contrat de vente de (s) lot (s) (avion ou lot de pièces), qui interviendra au plus tard 45 jours à partir de la réception par l'acheteur de la notification d'adjudication.

ARTICLE 10 -NOTIFICATION

Une notification sera adressée par E-mail ou par fax, au participant, l'informant que :

- son offre est retenue,
- ce dernier est invité à procéder au paiement d'une avance de 10% de la valeur de son offre dans les trois jours ouvrables à partir de la date de l'accusé de réception de la notification.

L'avance telle que prévue à l'article 9, doit être effectuée sous forme de virement bancaire sur le compte de SONAPROV.

En cas de non versement de cette avance dans le délai requis (article 9), SONAPROV se réserve le droit de retenir et passer à l'offre du participant placé en deuxième position.

Le soumissionnaire est tenu de finaliser la vente dans un délai de 45 jours calendaires à partir de la date de réception de la notification matérialisée dans l'accusé réception.

ARTICLE 11 -DESISTEMENT DU PARTICIPANT

Désistement après la 1^e notification :

En cas de désistement du participant retenu, et ce malgré la notification écrite adressée par le vendeur informant ce dernier qu'il est retenu et invité à verser l'avance, SONAPROV se réserve le droit de retenir le participant placé en 2^e position.



Désistement après le versement de l'avance :

En cas de désistement à n'importe quelle des étapes de la finalisation de la vente, après versement de l'avance, SONAPROV se réserve le droit de retenir le montant de 10% de ladite avance.

ARTICLE 12 -LIVRAISON

La livraison du ou des lots, acceptée par l'acheteur, et la prise de possession, emportent transfert de propriété du ou des lots, ainsi que des risques sur la tête de l'acheteur. L'acheteur sera seul responsable de l'exploitation de l'avion et ou des pièces après leur livraison.

12-1 Lieu de livraison :

Les livraisons par le vendeur des différents lots aux acheteurs retenus seront effectuées aux ateliers de la SONAPROV sis à Borj El Amri - Tunis -Tunisie.

12-2 Date de livraison :

La date de livraison des lots sera définie selon un calendrier établi en commun accord entre le vendeur et l'acheteur. Dans tous les cas le délai dont dispose le ou les soumissionnaires retenus pour la levée des différents lots ne peut excéder 45 jours à partir de la date de notification d'adjudication.

12-3 Documents de Livraison :

A la livraison de l'avion objet du lot 1, la SONAPROV délivrera les documents suivants à l'acheteur :

a - un certificat attestant que SONAPROV, propriétaire unique et légal de l'avion, a transféré la propriété du dit lot en vertu d'un contrat de vente et sous réserve que le paiement intégral du prix de vente offert par l'acheteur, ait été effectué et que la preuve du paiement ait été établie,

b -la facture indiquant de façon détaillée le prix de l'avion.

c - les livrets, les documents techniques et les manuels disponibles relatifs à l'exploitation et à la maintenance de l'avion,

d-l'attestation de la radiation de l'aéronef du registre tunisien de l'immatriculation des avions, établie par la DGAC tunisienne.

Au moment de la livraison de chaque lot, l'acheteur et le vendeur signeront un bon de livraison attestant de la réception définitive des différents lots et des documents énumérés ci-dessus.

ARTICLE 13 – TAXES:

13-1Après livraison, Le soumissionnaire retenu s'engage à payer, à échéance toutes taxes, impôts, coûts et autres charges gouvernementales y compris les redevances aéronautiques effectives liées à l'exploitation de l'avion, impôts sur la propriété, la vente, l'utilisation, les frais de douanes, licences d'importation, timbres ou autres coûts et charge quels qu'ils soient et applicables en application du principe de territorialité.



ARTICLE 14 - REPRESENTATIONS ET GARANTIES

A –L'avion et le lot de pièces seront vendus « EN L'ETAT », sans aucune représentation ou garantie de la part de SONAPROV autres que prévues par le présent cahier de charges, et ce sans que l'acheteur ne puisse soulever aucune contestation après la conclusion de la vente.

B – SONAPROV déclare que les livrets de l'avion, les documents techniques et de maintenance disponibles et qui seront remis au soumissionnaire retenu, sont exacts.

ARTICLE 15 -DESTRUCTION OU DOMMAGE DE L'AVION :

15- 1 : AVANT LIVRAISON

La perte ou destruction totale de l'avion objet du lot 1entraîne l'extinction des obligations à la charge de SONAPROV et de l'acheteur, qui leur incombent en vertu des présentes conditions générales et ou du contrat de vente conclu entre l'acheteur et le vendeur.

Dans ce cas, SONAPROV remboursera à l'acheteur tous les paiements effectués jusqu'à la date effective de la perte ou la destruction de l'appareil. Le terme « entièrement détruit » couvre un dommage irréparable à l'avion.

Pour le cas où l'avion serait endommagé, sans que cela constitue une perte totale de l'appareil, SONAPROV notifiera dans un délai raisonnable, au soumissionnaire retenu, par écrit, le dommage subi par l'aéronef, en précisant sa nature et son importance ainsi que la nouvelle date de livraison envisagée.

Le participant aura alors le droit de résilier le présent marché et le contrat y afférent, dans les dix (10) jours suivant une notification adressée par écrit au vendeur, et SONAPROV remboursera, dans un délai raisonnable toutes les sommes payées par l'acheteur jusqu'à la survenance du dit dommage.

15-2 : APRES LIVRAISON :

En cas de dommage, perte ou destruction de l'avion durant et/ou après la livraison, SONAPROV est dégagée de toute responsabilité quant à cette perte ou dommage, à l'égard de l'acheteur, qui s'engage à renoncer à toute réclamation ou contestation ou indemnisation quelconque du vendeur.

ARTICLE 16 – RESILIATION

16-1Résiliation du contrat de vente pour inobservation des obligations :

En cas de refus, retard, inexécution ou inobservation des obligations, définies dans le présent cahier des charges par le SOUMISSIONNAIRE, SONAPROV se réserve le droit d'annuler la vente, et de résilier le contrat y afférent, après une mise en demeure notifiée sous pli recommandé et restée sans suite 10 jours après envoi, et ce indépendamment du droit de SONAPROV de non restitution de l'avance au participant retenu, telle que prévue dans le cadre de l'article 11 .

16-2 : Annulation de la vente - Résiliation du contrat pour force Majeure :

Est considéré comme évènement de Force Majeure, tout événement présentant un caractère Imprévisible (échappant raisonnablement au contrôle du vendeur et de l'acheteur), Irrésistible et Extérieur aux parties.

En cas de Force Majeure, ni le participant, ni le vendeur ne pourront être tenus pour responsables de l'inobservation d'une ou de toutes les, clauses du présent cahier des charges, si son exécution a été retardée ou empêchée par la survenance de l'évènement de force majeure.



La partie qui invoque la Force Majeure, devra adresser à l'autre partie, une notification l'informant de la survenance dudit évènement, dans un délai n'excédant pas les trois jours, à partir de sa survenance, accompagnée de toute information utile caractérisant l'évènement de Force Majeure.

Les deux parties devront dans les quinze jours suivant l'évènement, mettre leurs efforts en commun pour pallier les effets de l'interruption due à la force Majeure, et reprendre chacun en ce qui les concerne, l'exécution de leurs obligations respectives.

En cas de persistance de l'évènement de force majeure pendant plus de 30 jours, la vente sera annulée et le contrat de vente automatiquement résilié.

16-3 : SONAPROV se réserve le droit d'annuler la vente au cas où les offres ne lui paraîtraient pas acceptables.

ARTICLE 17 – REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, les parties tenteront de parvenir par tous les moyens-extrajudiciaires à un règlement à l'amiable dans un délai de 15 jours.

- A défaut, et si aucune solution amiable n'est intervenue, le litige sera soumis aux tribunaux de Tunis compétents.
- la réglementation touchant tant à la procédure qu'au fond du litige est la loi Tunisienne.

ARTICLE 18: ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement du contrat de vente, sont à la charge de l'acheteur qui s'y oblige.

ARTICLE 19 – LANGUE

La langue française est la langue officielle des présentes conditions.

ARTICLE 20 – CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le choix sera effectué sur la base de la meilleure offre commerciale pour chaque lot.

En cas d'offres identiques pour un lot donné, les participants seront sollicités par notification (fax ou e-mail) pour présenter une offre améliorée (révisée dans le sens de la hausse), adressée selon les mêmes modalités que l'article 6, dans un délai ne dépassant pas 07 jours calendaires, à partir de la notification émanant du vendeur. Les offres doivent parvenir par E-mail à l'adresse suivante : sonaprov.saf@gnet.tn

SONAPROV se réserve le droit de ne pas donner suite aux nouvelles propositions (offres révisées) reçues au cas où les offres seraient jugées non satisfaisantes.

Le soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue, ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

Fait à _____, Le _____

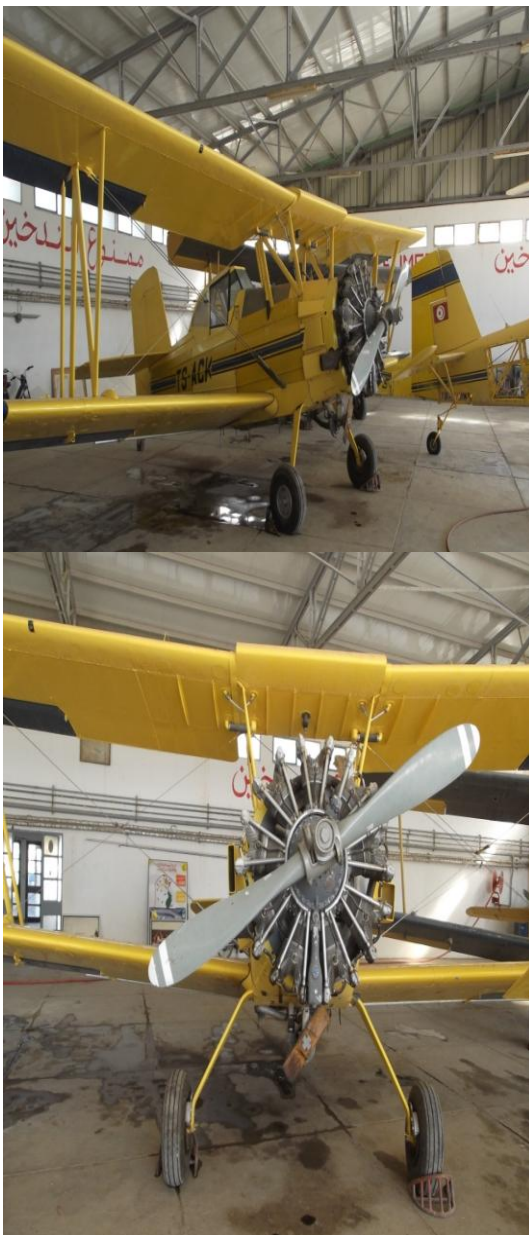
SOUMISSIONNAIRE
(Signature avec la mention lu et Approuvé)



ANNEXES

LOT 1 : GRUMMAN G164 A

**Fiche technique
Grumman G164 A
TS-ACK**



- **Numéro de série : 1297.**
- **Date de fabrication : 1974.**
- **Délivré à Tunis le : 17/07/1993**
- **Equipé par un moteur Pratt & Withney**
- **Numéro du moteur : 1340-AN1.**
- **Numéro de série : 12303**
- **Heurs de fonctionnement total de la cellule : 2032 H 55Min jusqu'au 28/03/2005**
- **Heurs de fonctionnement total du moteur : 1777 H45 min et 458 H 45 Min depuis la dernière révision générale**
- **Remarque :** l'avion n'a subit aucune action de maintenance sur son cellule ni sur son moteur depuis le dernier vol du 28/03/2005, l'avion est radié de notre compte au sein de la direction générale de l'aviation civile, et nécessite beaucoup de dépense pour être exploitable de nouveau.

LOT 2: PIECES DE RECHANGE

N°	DESIGNATION	P/N	QTE
1	0-100	SPRAY PRESSURE	7
2	010-2100	BRAKE CYLINDRE	2
3	030-67	BRAKE ASSY	4
4	067-01100	SPACER	4
5	074-01300	BACK PLATE ASSY	4
6	092-01900	PISTON	4
7	1/2X13/8	ALLEN	2
8	100ID	HOSE	81
9	109-250-101	CIRCUIT BREAKER	3
10	11052	MAGNETO COUPLING	9
11	111201-101	CIRCUIT BREAK	2
12	11210	COVER ROCKER BOX	1
13	112-215-101	CIRCUIT BRAKE	5
14	11259	GASKET	137
15	1131	GASKET INTAKE PIPE	51
16	1149	STRAINER OIL	4
17	11875	PUSH ROD INTAKE	21
18	11876	PUCH ROD	6
19	11-919	LOCK	10
20	12961	STEEL INTAKE PIPE	10
21	1299	1299	2
22	1325	NUT	1
23	13665	CLIP OIL DRAIN PIPE	10
24	14096	PAKING	178
25	14340	HOSE	220
26	14671	PIPE ASSY	50
27	153-9	RING	4
28	154-14	GREASE SEAL	10
29	1-5653	HANDLE IBN HAND	1
30	158-00300	HVP CAP	14
31	164-30	BROKE DISK	2
32	17346	PLUG	9
33	17354	PACKING	90
34	1-J-7-1	FILTRE AIR SYSTEM	3
35	1M12-1 (SN:WH211627)	REGULATEUR HELICE	1



N°	DESIGNATION	P/N	QTE
36	20227	DISTRIBUTEUR	1
37	20-373	HDY VALVE	2
38	20380	SPRAY VALVE	2
39	2-0-GAL.90	STR ELBOW	1
40	21470	NIPPEL ASSY	5
41	22895	VALVE OIL RETURN	2
42	230625A	GASKET	10
43	23435	SEAL	18
44	235	OIL SCREEN GASKET	111
45	23930	CLIP TUBING	19
46	2452-880	NUT	19
47	26245	TUBE	4
48	26509	TUBING	4
49	26510	TUBING	8
50	27207	TUBING	5
51	27-400	SUCTION	2
52	2986	JOINT DE PRODUIT	72
53	30203-1	BEARING	2
54	31724	SEAL	154
55	33456-STD	RING	8
56	343986	NUT VALVE	32
57	38093	CLAM-HOSE	23
58	38112	FITTING	5
59	38113	COVER	2
60	38114	COVER EXHAUST	2
61	3825-01(SN:22A13)	PRESSURE GAUGE	1
62	38606	SEAL	8
63	40-101	MAIN WHEEL	2
64	40-103	LITTLE GAINT	3
65	402987	SEAL CYL BASE	187
66	4107	YOKE	3
67	4111	O-RING	41
68	4139	SEAL	3
69	42310	CAP	1
70	42311	VALVE BODY	2
71	431201-101	CIRCUIT SERTAT	5
72	4482	FUSE BLOCK	8
73	454927	CLAMP	6
74	45590-13	HOSE	1
75	458-900	ELBOW	10
76	483-10	INSPECTION PLATE	4
77	48778	CLAMP ASSY	10



N°	DESIGNATION	P/N	QTE
78	499878	PACKING	23
79	50009	RING	5
80	500-10	GASKET CYLINDER	46
81	50286	GASKET PISTON	13
82	520-10-10	NUT	4
83	52777	PACKING	48
84	52778	COVER ASSY	33
85	54364	CAP	50
86	5509	NIPPLE	5
87	555-645	COMPLING	1
88	559886	PACKING	213
89	59-048250-1375	PIN	38
90	59189	SCREEN ASSY	4
91	5934-1	ALTIMETRE	1
92	60048	SHIM	1
93	61-28	CYLINDRE	5
94	6555T (795-0161)	ALTENATOR	1
95	6558	GASKET	7
96	6634	NIPPLE	177
97	669	GEAR	5
98	67-320	BEARING	36
99	7021	SHOCK RING	2
100	70-40-2	MANIFOLD PRESSURE	1
101	75-41	TORQUE PLATE	8
102	754-599	BRAKE DISK	2
103	7674	HYDRAULIC GASKET	100
104	8001	ORIFICE	489
105	8002	ORIFICE	367
106	81614	GASKET	4
107	81623	ORING VALVE	6
108	82-307	CONTACTOR	85
109	827	CASKET	90
110	85225	BOOT	2
111	8650	SCREW ROUND HEAD	49
112	8T301-F2	THERMO COUPLE ASSY	3
113	9231	SWITCH STARTER	5
114	92366	ELBOW BLUG	9
115	92378	CONDUIT ASSY	28
116	92379	CONDUCT ASSY	4
117	92380	CONDUCT ASSEMBLY	3

N°	DESIGNATION	P/N	QTE
118	92384	CONDUIT ASSY	36
119	97-3057-1004	AMPHENOL	2
120	A1003-0420	SKIN LEADING RH	1
121	A1003-417	SKIN LEADING RH	2
122	A1003-418	SKIN LEADING LH	1
123	A1003-419	SKIN LEADING	2
124	A1003-421	SKIN LEADING	3
125	A1003-422	SKIN LEADING	1
126	A1003-423	SKIN LEADING	1
127	A1003-425	SKIN LEADING	1
128	A1003-426	SKIN LEADING	1
129	A1003-442	SKIN LEADING	1
130	A1003-443	SKIN LEADING	2
131	A1003-444	SKIN LEADING	1
132	A1003-445	LE-SKIN	2
133	A1003-446	SKIN LEADING	1
134	A1003-453	SKIN LEADING	2
135	A1004-35	INSPECTION COVERS	40
136	A1018-0011	RIB	12
137	A1018-0012	NERVURE D'AILE	15
138	A1018-113	RIB-LE	3
139	A1018-114	RIB	1
140	A1023-503	RIB	2
141	A1023-504	RIB	3
142	A1023-506	LE SKIN	2
143	A1023-607	RIB	3
144	A1023-608	RIB	2
145	A1039-21	RIB	3
146	A1039-22	RIB-LE	3
147	A1039-27	WING TIP	1
148	A1039-28	WING TIP	1
149	A1039-3	WING TIP	4
150	A1039-4	WING TIP	2
151	A1054-5	BUSHING	4
152	A1089-11	RIB	13
153	A1089-13	RIB	4
154	A1140-1	AILERON LH HAND	1
155	A1142-1	HIGE BLOCK	4
156	A1142-5	BUCHING	8
157	A1218-0001	LUG	5
158	A1218-0002	LUG	8



N°	DESIGNATION	P/N	QTE
159	A1218-0003	LUG	8
160	A1218-0004	LUG	2
161	A1218-0007	LUG	3
162	A1218-0009	LUG	3
163	A1219-1	SPORCKET	2
164	A1220-21	SENAU	2
165	A1220-23	BUCHING	6
166	A1222-1	BUSHING	3
167	A1280-2	LENS RED	5
168	A1331-1	BUSHING SIDE PLATE	4
169	A1345-11	FAIR LEAD	12
170	A1365-1	FAIRING	1
171	A1366-1	FAIRLEAD	9
172	A1366-3	RING RETAINER	9
173	A1368-1	BOOT	2
174	A1373-27	FIL ELECTRIQUE	4
175	A1373-28	FIL ELECTRIQUE	4
176	A1373715-A	WIRE GROUND	3
177	A1373-721	INTERRUPTEUR	2
178	A1373-723	CABLE	2
179	A1373-727	CABLE	2
180	A1374-711	COLLAR ASSY	19
181	A1374-8001	TERMINAL BLOCK	5
182	A1390-27	STREP LEVER LH	4
183	A1390-28	STREP LEVER RH	4
184	A1393-27	STOP	8
185	A1393-31A	CABLE ASSY	3
186	A1393-45	BUSHING	1
187	A1393-53	SPRING	8
188	A1394-1	GLASS CANOPY	1
189	A1394-3	GLASS FRONT	2
190	A1423-3	HINGE PIN	4
191	A1423-303	CABLE	9
192	A1423-313	HING	4
193	A1424-1	FITTING	3
194	A1436-1	SEAL GASKET	8
195	A1450-1	BUCHING	4
196	A1450-254	BUSHING	12
197	A1450-255	BUSHING	4
198	A1450-269	BUSHING	4
199	A1450-270	BUSHING	9
200	A1450-504	SPACER	9

N°	DESIGNATION	P/N	QTE
201	A1450-510	SPACER	3
202	A1450-516	SPACER CONTROL	18
203	A1450-517	BUSHING	4
204	A1464-11	TUBE	6
205	A1464-13	SEAL SUMP	5
206	A1479-1	SEAL HOPPER	2
207	A1479-3	SEAL HOPPER DOOR	2
208	A1485-0405	BOSS	1
209	A1486-1	FITTING	1
210	A1488-003	TUBE ASSY	1
211	A1493-3A	CABLE	4
212	A1493-5	CABLE	4
213	A1501-201	AXE	4
214	A1505-1	LUG	2
215	A1510-3	PLATE	2
216	A1517-0001	BAR	3
217	A1518-3	PLATE	2
218	A1522-1	CABLE ASSY L-H	5
219	A1522-2	CABLE	4
220	A1525-17	ROD	1
221	A1526-0015	LINE BREAK	11
222	A1526-101	CLIP	12
223	A1526-19	LINE BREAK	3
224	A1535-11	FLEXIBLE DUCT	1
225	A1552-51	LEVER ASSY	2
226	A1561-5	FORGED FITTING	2
227	A1563-1	SHAFT LOWER	1
228	A1563-3	PLUG	3
229	A1565-1	PLATE	2
230	A1566-1	COVRR	2
231	A1567-1	ROTULE DE ROULETTE	4
232	A1573-101	SHAFT TW	4
233	A1574-0001	FRLE TW	1
234	A1575-1	BUSHING	4
235	A1578-3	SHAFT UPPER	1
236	A1581-0101	CAM	10
237	A1586-101	SPRING	2
238	A1587-5	HORN	1
239	A1588-1	SPACER AXLE	4
240	A1590-1001	SPRING TAIL GEAR	1



N°	DESIGNATION	P/N	QTE
241	A1593-3	AXLE	1
242	A1596-1101	SKIN	1
243	A1597-1	SPRING	2
244	A1645-1	AIR INLET	1
245	A1648-11	HOSE	8
246	A1696-1	AIR FILTRE	1
247	A1714-001	OUTLET FITTING ASSY	5
248	A1716-11	HOSE	7
249	A1724-1	OUTLET FITTING ASSY	2
250	A1725-0033B	OIL TANK OUTLET	2
251	A1727-11	OIL LINE	9
252	A1740-0113	TUBE ASSY	1
253	A1740-0133	TUBE ASSY	1
254	A1740-3	HOSE FUEL	17
255	A1741-0011	LH FAIRING	1
256	A1741-0012	RH FAIRING	1
257	A1745-0011	TE FITTING	2
258	A1747-1A	FUEL VALVE	2
259	A1750911	TUBE ASSY	4
260	A1750-919	TUBE ASSY	5
261	A1752-0929	FARING	2
262	A1758-3	STRAINLER	2
263	A1777-0001	COVER ASSY	1
264	A1812-1	SEAL BELT	2
265	A1831-8003	CHAIN	4
266	A1844-15	BUCHING	3
267	A1844-401	BELL CRANLE ASSY	1
268	A18447	SPACER	2
269	A1861-11	LINK ASSY	5
270	A1862-27	SLEEVE	6
271	A1866-25	PUSH ROD ASSY	2
272	A1878-101	TAB	3
273	A-1880	GYL HEAD TEMP	4
274	A1880-80005	OIL TEMP GAGE	3
275	A1880-8013	GYL HEAD TEMP	2
276	A1890-12	GAGE FUEL	2
277	A1891-101	HARNESS	1
278	A1921-137	TUBE ASSY	6
279	A1923-0201	FAN WOOD SPRAY	2
280	A1973-0103	ADAPTER ASSY	1



N°	DESIGNATION	P/N	QTE
281	A1975-11A	CABLE PUPM	4
282	A1992-0103	GASKET	1
283	A1993-0123	SUCTION LINE TUBE	2
284	A250/11	TOLLE	2
285	A2902-101K	SUPPORT ASSY KIT	3
286	A290213P	SUPPORT ASSY	4
287	A2903-101K	KIT	1
288	A2907-021W	TEE LINE	1
289	A2931-11	HOSE	5
290	A2932-0003	BOOT	1
291	A2934-0001	TUBE	1
292	A2934-0005	TUBE ASSY	2
293	A2935-3	PUMP AGRICULTER	1
294	A2943-0201	SUP PICK UP ASSY	2
295	A3580-1	FUEL VALVE KIT	2
296	A429	WELEN	5
297	A441	PRISE MALE	5
298	A5604R	LOCK 58R	1
299	A7356-3	SKIN	1
300	AN 394-23	PIN	5
301	AN201-KPSA	BEARING	25
302	AN231-2	DRAIN EVACUATION	50
303	AN3023-1	SWITCH MOSTER	5
304	AN-5008-40	REAR CONE 1340	2
305	AN515B6-14	SCREW INSTRU	17
306	AN674-5475-4	REAN WINES	1
307	AN674-AC4525	STREAM LINED	4
308	AN674-AC4525-4	LOWER REAR WIRES	2
309	AN676AC-2025	TIE ROD	2
310	AN676AC-3000	TIE ROD	2
311	AN676AC-5175	TIE ROD	2
312	AN816-10-12	STRAINER NIPPLE	2
313	AN816-12-8	NIPPLE	18
314	AN816-40	FITTING	30
315	AN822-12	REDUCER NIPPLE	4
316	AN823-12	COUDE	10
317	AN833-4D	FITTING	4
318	AN911-3S	NIPPLE STRAINER OUT	8
319	AN912-2	REDUCER PRIMER	4
320	AN912-2D	BUCHING	10
321	BK5262	BREAKER CONTACT	6

N°	DESIGNATION	P/N	QTE
322	C-2A	FUEL STRAINER	2
323	CH6041H105A	SOLENOID STARTER	4
324	CP3251	SNAP VENT	10
325	D10	ORIFICE	735
326	D12	ORIFICE	1287
327	D-359-3N	AMMETER	4
328	D360-HY-1	FUEL PRESSURE	5
329	D360-JC	OIL PRESSURE	3
330	D6	ORIFICE	67
331	D8	ORIFICE	31
332	DC25	TANGLE	311
333	DC-45	TEJLECONE BRASS	66
334	DC-46	CORE	379
335	EACT-1107	COMP PROP WRENCH	1
336	EX 2225	COMPUTER AGRICOLE	1
337	FF504-3	SHOULDER BUCHING	10
338	FF707-2	BUCHING	10
339	FT400(21-7)	SLEEVE	3
340	G88-42005-3	COLLOR	2
341	G88-42005-4	COLLOR	2
342	G88-42005-9	SECTION CYLINDER	10
343	H-6-480M	BWA-N-SEAL	6
344	HCM	FUSE HOLDER	16
345	INOX8/10	INOX	340
346	J12M20	VOLTAGE CONTROLE	6
347	KIT1	KIT1 HARNESS	3
348	KIT10	HARDWARE	3
349	KIT11	LOWER WING	3
350	KIT12A	HARDWARE	2
351	KIT14	WIRES	4
352	KIT14A	HARWARE	3
353	KIT17	UPPER WING TIPS	4
354	KIT18	KIT 18	4
355	KIT2	SEAL BELT	7
356	KIT4	KIT HARDWARE	3
357	KIT5	HARDWAR	2
358	KIT7	HARDWARE	3
359	KIT8	HARDWARE	2
360	KS-90	BURNDY CLAMP	15
361	KSL4	BEARING	8
362	L116-15	THERMO LEAD	3

N°	DESIGNATION	P/N	QTE
363	L21511	BEARING	3
364	L21549	TW BEARING	8
365	LM-29710	MW BEARING CUP	16
366	LM-29749	MW BEARING CONE	31
367	MB100877	TORQUE ARNS	6
368	MB100879	RUBBER	38
369	MB1008-92	SMBBING DISC	48
370	MIL-H-6000-1 1/2	PRESSUR HOSE	6
371	MS20219-2	PULLEY	15
372	MS202202	PULLEY	10
373	NAY9E-1	CARBURATOR1340	6
374	PWA377133	BEARING	1
375	R09	CABLE	2
376	R1340205-78CP	CYLINDER (15817)	5
377	RE4H8	ROOD BEARING	10
378	REAM6	BEARING	7
379	S8491	WASHER PACKING	8
380	S8498	GASKET PISTON	30
381	SB9RU-3	OVERHAUL KIT	5
382	SP-5287	SPRING	2
383	SVP3	VOLTAGE PROTECTOR	2
384	T-1128	LUBRICATOR	2
385	A1003-441	LE SKN	2
386	A1003-454	LE SKN	2
387	A1740-111	TUBE ASSY	2



ANNEXE C

DECLARATION SUR L'HONNEUR (CONCERNANT LA NON FAILLITE POUR LES RESIDENTS EN TUNISIE)

Je soussigné (1).....
.....
Agissant en qualité de.....
.....
Au sein de la Société.....
Déclare sur l'honneur que ma Société n'est ni en état de faillite ni en état de redressement judiciaire.

Fait à.....Le.....

Le soumissionnaire (2)
(nom, prénom, qualité du signataire)

(signature et cachet)

(1) Nom et prénom du signataire

(2) Qualité du signataire



ANNEXED

OFFRE FINANCIERE

LOTS	DESIGNATION	OFFRE FINANCIERE PROPOSEE	
		EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
LOT N°1	TS-ACK/G164A-1297		
LOT N°2	Pièces de rechange		

Fait à.....Le.....

Le soumissionnaire (2)
(nom, prénom, qualité du signataire)

(signature et cachet)

- (1) Nom et prénom du signataire
- (2) Qualité du signataire